

## COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

### **Secteurs 2 et 3 : "PILON – BOURGADE – Les LICES SAINT-ANTOINE – Les CARLES – ZONE ARTISANALE"**

***MARDI 14 MARS 2017 à 18 heures,  
salle de la Glaye***

#### **Etaient présents :**

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,

Mme GIRODENGO, conseillère municipale, présidente du quartier n°2,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier 3,

Mmes SIRI, ANSEMI et SERDJENIAN, adjointes,

MM. GUIBOURG, PERRAULT, conseillers municipaux délégués,

Mme SERRA, conseillère municipale,

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

Major ROBINET, représentant la Gendarmerie,

Mme LEAL, représentant la police municipale,

Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent des services techniques,

Mme ROSSO, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

Mesdames et Messieurs les administrés.

#### **Excusée :**

Mme CHAIX, adjointe, présidente suppléante du quartier n°2,

Mme GUILLEMARD, coprésidente du quartier 3,

Mme ETIENNE, coprésidente suppléante du quartier 3.

\* \* \*

**M. GIRAUD**, après avoir remercié les participants, ouvre la 18<sup>ème</sup> séance.

Il rappelle que dorénavant, ces réunions se tiennent sans la présentation du document power point, traditionnellement projeté. A l'occasion d'un débat livre, les élus et les services se tiennent à la disposition des administrés pour répondre à leurs doléances.

## ENVIRONNEMENT

### Consignes de recyclage

A l'appui du dépliant édité par la Communauté de Communes et mis à la disposition des administrés, **Mme ROSSO** rappelle brièvement les consignes de tri qui sont applicables à l'ensemble des 12 communes du Golfe.

Il est constaté que le tri est de mieux en mieux effectué. De ce fait, les tonnages augmentent.

De nombreuses campagnes de communication sont réalisées à la demande, y compris en milieu scolaire.

### Ampoules

Un administré tient à signaler qu'il serait préférable de ne pas jeter les ampoules dans le cadre du recyclage. Elles sont en effet constituées de produits considérés comme dangereux et pourraient considérablement polluer l'environnement recyclé.

Cette requête judicieuse sera relayée auprès des responsables de la Communauté de Communes.

### Journée Nationale du Compost

**Mme ROSSO** informe les participants que le 1<sup>er</sup> avril prochain se déroulera la « Journée nationale du compost ». A cette occasion, des bacs à compost seront remis gracieusement, au centre de compostage de La Môle. Il est recommandé aux personnes intéressées par un tel équipement de s'inscrire par le biais du site internet de la Communauté de Communes.

### Huiles de vidanges

Ces déchets sont à déposer auprès de la déchetterie de RAMATUELLE.

### Aire de stockage

Il est rappelé que SAINT-TROPEZ dispose d'une aire de stockage des déchets verts, route des Salins et non d'une déchetterie qui nécessiterait la mise à disposition d'un terrain d'une surface d'environ 10.000 m<sup>2</sup>.

## Containers

Les containers sont gérés par la Communauté de Communes.

Les usagers doivent donc se rapprocher des « ambassadeurs de tri » qui leur apporteront toutes les informations en la matière, soit en composant le 04 94 96 06 68 soit par mail : [contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr)

## Corbeilles à papier programmes logements sociaux

Depuis la création des deux programmes « Les Lices » et « le Couvent », il est demandé la mise en place de corbeilles à papier sur les sites.

Ces équipements ont été commandés. Ils seront prochainement livrés et positionnés au niveau de tous les cheminements piétons.

## **DENOMINATION de VOIES**

La deuxième tranche de logements sociaux, « Le Couvent », ne bénéficie pas de plaques de rues officielles.

Les délibérations ont été prises. Le service concerné sera contacté dans les meilleurs délais afin que les plaques soient positionnées.

## **RUE du PARC des LICES**

Des aménagements ont été créés afin de matérialiser les deux sens de circulation, de permettre l'accès aux différents parkings des immeubles de la voie et éviter le stationnement anarchique.

Malgré tous ces dispositifs et la présence de plantations, des véhicules sont quotidiennement garés sur ces emplacements interdits.

Il est également déploré le stationnement des parents, aux heures d'entrée ou de sortie de l'école Louis Blanc, qui préfèrent stationner de façon anarchique dans cette voie plutôt que d'utiliser le parking des Lices dont la première demi-heure est gratuite ou celui du XV<sup>e</sup> Corps.

L'attention des élus est également attirée sur le fait que 300 caves ont été vendues par KAUFMAN & BROAD et qu'il n'y a aucun espace permettant le chargement ou le déchargement des véhicules.

**MM. PERRAULT et HAUTEFEUILLE** se rendront sur place pour étudier les dispositions techniques à mettre en place. Quant à la Police Municipale, elle sera missionnée afin d'intervenir quotidiennement auprès des contrevenants par le biais de la verbalisation.

## ZONE ARTISANALE

Une partie de la voie a bénéficié d'un nouvel asphalte, le reste est jonché de trous importants. Il est urgent d'intervenir.

**M. HAUTEFEUILLE** précise qu'en effet, la deuxième partie de la voie n'a pas été réhabilitée car, à l'époque, un centre technique municipal devait être aménagé. Ce projet n'est plus d'actualité aujourd'hui. De plus, le réseau pluvial est à refaire. Des interventions ponctuelles seront prévues. Il est à noter que la voie principale est tout à fait carrossable mais pas les impasses. Une visite sur place sera programmée pour évaluer la situation.

## PISTE CYCLABLE

La piste cyclable, créée par le Conseil Départemental, en provenance de la Foux, s'arrête au niveau de la Bouillabaisse. Toutefois, les touristes pensent que la portion de voie située entre la Bouillabaisse et le Pilon est toujours cyclable, ce qui n'est pas le cas. La mise en place d'entraves, obligeant les cyclistes à mettre pied à terre est demander.

**M. HAUTEFEUILLE** rappelle que la portion concernée est un trottoir et non une voie de circulation. Un panneau est mis en place au niveau du carrefour de la Bouillabaisse indiquant la fin de la piste cyclable et donc l'obligation de descendre.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'un aménagement était prévu par le Conseil Départemental. A ce jour, les choses n'ont pas beaucoup avancé. Le sujet a été évoqué à plusieurs reprises car cette partie de la voirie appartient au Conseil Départemental. Il n'y a aucun retour d'information à ce jour.

Lorsque le carrefour giratoire sera réalisé de façon définitive par l'instance départementale, une piste cyclable sera matérialisée jusqu'au centre ville. A ce jour, cette réalisation est abandonnée par le Conseil Départemental pour des raisons budgétaires.

## GIROPODES

Des précisions sont demandées concernant la réglementation appliquée aux giropodes et autres nouveaux engins car de nombreux utilisateurs génèrent souvent des problèmes de sécurité en roulant notamment sur les trottoirs ou en sens interdit.

**Mme LEAL** précise que ces nouveaux modes de déplacement sont autorisés à rouler sur les trottoirs justement et non sur les voies de circulation. La vitesse maximum autorisée est de 5 km/heure.

Le statut juridique de ces engins n'est pas encore vraiment tranché. Il est demandé s'il ne serait pas possible de prendre un arrêté municipal règlementant ces véhicules, ainsi que les cyclistes qui roulent sur les trottoirs.

**Monsieur le Maire** précise que cela fait deux ans qu'il essaye de faire en sorte que la Police Municipale ne fasse pas simplement des rappels à la loi mais procède à des verbalisations.

Il reconnaît que le statut des ces engins n'est pas très clair. S'il est décidé de les interdire, ce sera alors le chantage à l'emploi car trois entreprises sont concernées. En début de saison, un rappel des consignes à respecter sera fait.

**M. GIRAUD** signale également le problème rencontré avec les overboard détenus par les particuliers.

**M. GUIBOURG** informe les participants qu'un texte précise que l'usage des giroscopes est encadré par le Code de la Route.

**Mme CATINO** intervient et précise qu'un arrêté municipal est déjà en application sur le territoire communal concernant l'utilisation de ces engins.

### **MISSIONS des A.S.V.P. (Agents de Surveillance de la Voie Publique)**

Des informations précises sont demandées concernant les prérogatives de ces agents communaux.

**Mme LEAL** annonce que ces agents sont uniquement affectés à la surveillance du stationnement gênant mais pas dangereux.

### **CIRCULATION**

A titre d'exemple, un résident de la copropriété « Saint-Antoine » attire l'attention des élus sur le fait qu'en sortant de son domicile, il se retrouvera devant trois feux tricolores : un devant le cinéma « Star », un devant la caserne des pompiers et dorénavant un nouveau devant la nouvelle entrée du parking avenue Général de Gaulle. Une synchronisation des équipements est absolument nécessaire.

**M. HAUTEFEUILLE** informe les participants qu'une étude de synchronisation va être lancée à ce sujet. Quant aux places de stationnement supprimées à l'occasion de la création de la nouvelle entrée, elles ont d'ores et déjà été remplacées par des emplacements créés l'année dernière au niveau du Pilon.

**Monsieur le Maire** reconnaît qu'il y a en effet un problème de coordination des feux. Un ajustement sera nécessaire à la lumière de l'expérience car il y aura deux catégories d'usagers du parking : les habitués et les visiteurs.

En période de pointe, notamment les jours de marché, des problèmes de circulation et de stationnement sont rencontrés. Tant qu'un parking de délestage ne sera pas créé, nous nous heurterons à ce genre de problème.

Il est également difficile d'envisager la création de places de parking supplémentaires car la fréquentation n'est pas régulière sur l'année. Le taux d'utilisation moyen des parkings communaux est relativement faible.

De plus, lorsque des manifestations sont organisées sur le site les problèmes de stationnement augmentent. Nous voulons encourager le maintien de l'activité économique à travers le maintien de manifestations mais nous avons des objectifs contradictoires.

Nous attirons du monde mais nous ne pouvons pas assurer la capacité de parkings nécessaires (Voiles, braderie ...).

## PLACE CELLI

L'orientation de la circulation des piétons vers cette place est une nouvelle fois déplorée. Depuis l'aménagement privé de certains établissements des « Résidences du Port », la circulation piétonnière a été considérablement modifiée. De ce fait, le flux des visiteurs est orienté directement vers le port ou le quai de l'Epi. Il est important pour les commerçants du secteur de prendre des dispositions permettant de répartir une partie du flux piétonnier vers la place Celli.

De plus, le fait que le premier restaurant du secteur (Hystéria) soit fermé durant de long mois et la présence de véhicules en stationnement toute la journée devant cet établissement, empêche les piétons de se diriger vers la place.

**Mme SIRI** rappelle que des solutions ont tenté d'être trouvées à ce sujet. Un cheminement piéton a été créé au niveau de la sortie du parking, à proximité de la Poste, avec l'installation de panneaux notamment.

**M. PERRAULT** intervient pour annoncer qu'une procédure est actuellement en cours avec verbalisation et enlèvement des véhicules. En effet, malgré des discussions avec le gérant et les personnels du commerce, la situation reste inchangée. Des mesures répressives seront donc mises en place.

**Mme SIRI** propose de vérifier l'installation de panneaux directionnels. Une visite sur place sera organisée dans les jours qui viennent.

**Monsieur le Maire** souhaite qu'un A.S.V.P. soit affecté, en permanence, à la surveillance du parking. Il est absolument nécessaire que les accès de dégagement du parking soient gérés quotidiennement.

## **BOULEVARD VASSEROT**

Les participants sont informés que des travaux de réfection de la chaussée du boulevard Vasserot seront réalisés durant les nuits des mardi 21 et mercredi 22 mars.

\* \* \*

La séance est levée à 19 heures 30.

Les Présidents des quartiers,  
Jocelyne GIRODENGO et Claude HAUTEFEUILLE